

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 8 juillet 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 1^{er} juillet 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
26
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
7
Denis BRAND, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

Gilles BRETZNER a donné procuration à Emilie HAMMERER
Christian BROMBACHER a donné procuration à Laurent RICHE
Martine PIERREZ a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Giulia ACHA a donné procuration à Séverine CHEVALIER
Pascal HEYER a donné procuration à Michel CHERAY,

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à 18h

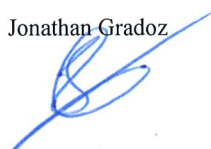
Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à 18h est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 9 juillet 2026

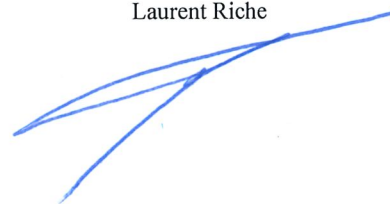
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 8 juillet 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 1^{er} juillet 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents :
26
Séverine CHEVALIER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Myrna JACQUIN, Adjoint

Conseiller absents :
7
Denis BRAND, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

Gilles BRETZNER a donné procuration à Emilie HAMMERER
Christian BROMBACHER a donné procuration à Laurent RICHE
Martine PIERREZ a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Giulia ACHA a donné procuration à Séverine CHEVALIER
Pascal HEYER a donné procuration à Michel CHERAY,

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à 18h30

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à 18h30 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 9 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 8 juillet 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 1^{er} juillet 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 26	Etaient présents : Séverine CHEVALIER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Myrna JACQUIN, Adjoints
Conseiller absents : 7	Denis BRAND, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux
Procurations : 6	Ont donné procuration : Gilles BRETZNER a donné procuration à Emilie HAMMERER Christian BROMBACHER a donné procuration à Laurent RICHE Martine PIERREZ a donné procuration à Arnaud ROLLIN Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH Giulia ACHA a donné procuration à Séverine CHEVALIER Pascal HEYER a donné procuration à Michel CHERAY,

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Rectificatif désignation des représentants à l'Afut Sud Alsace

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est à nouveau invité à désigner ses représentants à l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoire Sud-Alsace.

Par délibération en date du 5 juin 2026, le Conseil municipal a désigné Laurent Riche délégué titulaire et Arnaud Rollin délégué suppléant à l'Afut Sud alsace.

Il s'avère que M. Riche est déjà représentant titulaire pour m2A. Or les statuts de l'Afut Sud-Alsace ne prévoient pas qu'un élu puisse représenter deux collectivités.

Il convient donc de procéder à nouveau à la désignation des représentants de la Ville à l'Afut.

Afin de représenter la Ville de Kingersheim au sein de l'Afut Sud Alsace, le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

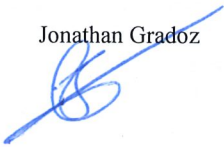
- désigner Arnaud Rollin délégué titulaire,
- désigner Grégoire Freyburger délégué suppléant.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 9 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 8 juillet 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 1^{er} juillet 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 26
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 7
Denis BRAND, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

Gilles BRETZNER a donné procuration à Emilie HAMMERER
Christian BROMBACHER a donné procuration à Laurent RICHE
Martine PIERREZ a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Giulia ACHA a donné procuration à Séverine CHEVALIER
Pascal HEYER a donné procuration à Michel CHERAY,

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

4. Convention pour la mise à disposition de moyens opérationnels communaux au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

La Ville de Kingersheim met à disposition du SIS 68 des véhicules pour le centre de premier secours de Kingersheim.

La Ville de Kingersheim met à disposition des véhicules communaux au bénéfice de sapeurs-pompiers de la commune, pour des missions de secours au bénéfice du SIS 68.

Il semblerait que l'un des véhicules mis à disposition n'ait pas fait l'objet d'une convention en bonne et dû forme. Aussi, la convention ci-jointe est proposée pour corriger cette situation.

En l'espèce, il s'agit de la mise à disposition du véhicule « Mégane » des sapeurs-pompiers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

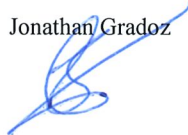
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de véhicule au SIS 68.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 9 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

A blue ink signature, appearing to be 'Jonathan Gradoz', written over the printed name.

Le Maire

Laurent Riche

A blue ink signature, appearing to be 'Laurent Riche', written over the printed name.

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 8 juillet 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 1^{er} juillet 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
26
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Myrna JACQUIN, Adjoint

Conseiller absents :
7
Denis BRAND, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

Gilles BRETZNER a donné procuration à Emilie HAMMERER
Christian BROMBACHER a donné procuration à Laurent RICHE
Martine PIERREZ a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Giulia ACHA a donné procuration à Séverine CHEVALIER
Pascal HEYER a donné procuration à Michel CHERAY,

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Convention de mise à disposition de locaux aux associations : Les Amie.s des Sheds

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

La Ville de Kingersheim met à disposition de nombreuses associations des locaux communaux afin d'y exercer leur activité : qu'elle soit sportive, culturelle, sociale ou autre. Il convient donc de reconnaître ce partenariat à travers la signature d'une convention.

Les associations sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie locale et remplissent un rôle social. Celles dont les activités présentent un intérêt public local, viennent compléter utilement l'action municipale.

Cette nouvelle écriture, sur la base d'engagement réciproques, reconnaît le dynamisme du tissu associatif de Kingersheim et renforce les relations partenariales entre les associations et la commune.

Les conventions favorisent la transparence nécessaire concernant les droits et devoirs liés à l'utilisation des locaux tant par les associations que par la Ville.

C'est pourquoi, la rédaction d'une convention de mise à disposition de locaux et son adaptation à l'objet de l'association et aux locaux communaux utilisés est indispensable.

En l'espèce, il s'agit de la mise à disposition du bâtiment *Les Sheds* sis 2 rue d'Illzach 68260 Kingersheim à l'association Les ami.e.s des Sheds. Une première convention avait été présentée au Conseil municipal du 21 mai 2025 pour une durée d'un an. Il s'agit de la prolonger avec quelques ajustements jusqu'à la fin de l'année afin de prévoir ensuite une convention fonctionnant sur l'année civile pour plus de clarté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux en annexe et tous les documents y afférents (avenants, annexes...) avec l'association les ami.e.s des Sheds.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 9 juillet 2026

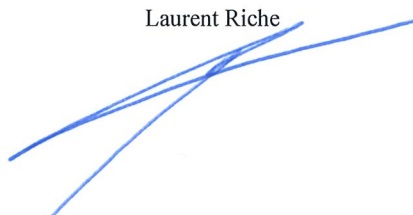
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

A blue ink signature, appearing to be 'Jonathan Gradoz', written over the printed name.

Le Maire

Laurent Riche

A blue ink signature, appearing to be 'Laurent Riche', written over the printed name.

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 8 juillet 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 1^{er} juillet 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 26
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 7
Denis BRAND, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

Gilles BRETZNER a donné procuration à Emilie HAMMERER
Christian BROMBACHER a donné procuration à Laurent RICHE
Martine PIERREZ a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Giulia ACHA a donné procuration à Séverine CHEVALIER
Pascal HEYER a donné procuration à Michel CHERAY,

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Milieux piscicoles et naturels du territoire de m2A : convention partenariale de lutte contre les incivilités et toutes formes de délinquance

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de partenariat visant à renforcer la coopération pour lutter contre les incivilités et toutes formes de délinquance touchant les milieux piscicoles et naturels sur le territoire de m2A et particulièrement sur le ban communal de Kingersheim.

Dans le cadre de l'animation de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) de m2A, une rencontre-métier des responsables des polices municipales a été créée en 2023 et se tient à raison d'une fois par semestre. Elle a pour objectif de mettre en œuvre un réseau d'entraide par le partage de méthodes de travail et par la mutualisation des moyens, de proposer des temps de sensibilisation sur des problématiques de sécurité, d'encourager les polices municipales à déployer des actions de prévention visant à atteindre les objectifs opérationnels de la Stratégie et de développer et renforcer les partenariats en la matière sur le territoire de m2A.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet de convention avec la Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA68). Par cette convention, la FDAAPPMA68 entend développer

un partenariat actif avec les polices municipales et pluri communales œuvrant sur le territoire de m2A afin de lutter efficacement contre les incivilités et les actes de délinquance commis à l'encontre des milieux naturels et piscicoles.

Ainsi, pour atteindre cet objectif de réduction des incivilités et de préservation de l'environnement, cette convention prévoit :

- Des échanges d'expertises et un partage d'outils pédagogiques au profit des polices municipales, leur permettant d'accroître leurs connaissances et leurs compétences en matière de réglementation de la pêche, des milieux naturels et piscicoles ;
- Le développement et la fluidité des échanges d'informations entre la Fédération et les polices municipales afin de prévoir des interventions rapides pour limiter les incivilités ;
- Des temps de formation dispensés par la Fédération aux polices municipales visant à renforcer leurs connaissances des milieux piscicoles et naturels du territoire et de la réglementation de la pêche.

La conclusion de cette convention, à titre gratuit, est prévue entre la FDAAPPMA68, m2A et les communes membres de m2A bénéficiant d'une police municipale ou pluri communale volontaires pour souscrire à ce partenariat.

La convention prévoit que son portage administratif et sa coordination soient assurés par m2A au titre de sa compétence d'animation et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Les polices municipales relevant exclusivement de l'autorité des maires, cette convention doit donc faire l'objet d'une délibération par chaque conseil municipal dont le Maire a manifesté son souhait d'engager sa commune dans ce partenariat.

Une fois que l'ensemble des communes intéressées auront délibéré en Conseil municipal, ce projet sera proposé au Conseil d'Agglomération du 28 septembre 2026 et la convention liant m2A, la FDAAPPMA68 et les communes adhérentes sera signée avec tous les acteurs dès lors que la délibération du Conseil d'Agglomération sera rendue exécutoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

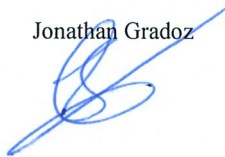
- d'approuver la convention de partenariat visant à renforcer la coopération pour lutter contre les incivilités et toutes formes de délinquance touchant les milieux piscicoles et naturels sur le territoire de m2A et particulièrement sur le ban communal de Kingersheim,
- de charger le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment de signer ladite convention.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 9 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 8 juillet 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 1^{er} juillet 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 26
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 7
Denis BRAND, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

Gilles BRETZNER a donné procuration à Emilie HAMMERER
Christian BROMBACHER a donné procuration à Laurent RICHE
Martine PIERREZ a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Giulia ACHA a donné procuration à Séverine CHEVALIER
Pascal HEYER a donné procuration à Michel CHERAY,

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. Convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la signature d'une convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

La Commune de Kingersheim en est utilisatrice depuis le 17 octobre 2024 suite à une première convention présentée au Conseil municipal du 25 septembre 2024.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique.

A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

La convention initiale arrivant à son terme, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à nouveau à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les documents y afférents,
- d'autoriser le Maire à signer la charte d'utilisation.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 9 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 8 juillet 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 1^{er} juillet 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 26
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 7
Denis BRAND, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

Gilles BRETZNER a donné procuration à Emilie HAMMERER
Christian BROMBACHER a donné procuration à Laurent RICHE
Martine PIERREZ a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Giulia ACHA a donné procuration à Séverine CHEVALIER
Pascal HEYER a donné procuration à Michel CHERAY,

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Création de plusieurs emplois permanents et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Séverine Chevalier, 1^{ère} adjointe chargée des ressources humaines, de la vie citoyenne et de la qualité du service public

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les besoins de la collectivité, le Conseil municipal est invité à créer plusieurs emplois et modifier le tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.2, L. 313-1 et suivants, L.332-8 et suivants et L. 411-1 et suivants ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant que les besoins des services nécessitent la création de plusieurs emplois permanents détaillés ci-dessous ;

Considérant que l'accomplissement des missions de chaque emploi relèvent des cadres d'emplois des grades définis ci-dessous ;
 Considérant qu'il y a lieu de répondre aux besoins de la collectivité pour permettre de rendre un service public de qualité ;
 Considérant qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs ;

Création d'emplois

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard des besoins de la collectivité dans plusieurs services, il convient de renforcer de manière pérenne les effectifs ou d'apporter une réponse à un besoin de la collectivité dans les services suivants:

Centre technique municipal

Dans ce cadre, il est proposé la création des emplois permanents suivants :

Emploi à créer			Nombre	Temps de travail	Poste ouvert à un recrutement en qualité de contractuel
Emploi	Catégorie(s) hiérarchique(s) dont relève l'emploi	Grade(s)			
Agent multiservices	C	Agent de maitrise (tous grades) Adjoint technique (tous grades)	1	Temps complet 35h	oui

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique et dans les conditions suivantes :

Le candidat sélectionné sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois définis pour chaque emploi en fonction de la formation et de son expérience.

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Ajout d'un ou plusieurs grade(s) aux emplois déjà existants

Les emplois ci-dessous et les besoins de la collectivité (technicité de l'emploi, spécificité des compétences à détenir, difficultés de recrutement, etc.) justifient l'ajout de nouveaux grades sur certains emplois existants :

Emploi	Ancien grade	Nouveau(x) grade(s)	Nombre	Temps de travail
Concierger	Adjoint technique principal 1ère classe	Agent de maitrise (tous grades) Adjoint technique (tous grades)	1	Temps complet 35h00

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

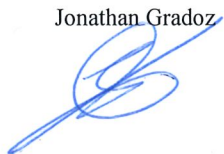
- d'autoriser la création des emplois mentionnés ci-dessus et procéder au recrutement des agents qui seront affectés à ces emplois,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'approuver la modification du tableau des effectifs au regard des créations et modifications délibérées,
- de prélever les crédits nécessaires à la rémunération globale dont charges des agents et les inscrire au budget aux chapitre prévus à cet effet pour le budget 2026 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 9 juillet 2026

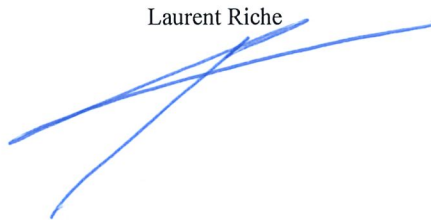
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

A blue ink signature, appearing to be 'Jonathan Gradoz', written over the printed name.

Le Maire

Laurent Riche

A blue ink signature, appearing to be 'Laurent Riche', written over the printed name.